



COMMUNIQUÉ DU 12/12/2023

Parmi les solutions pacifiques au réchauffement climatique, la consommation végétane n'a pas reçu toute l'attention qu'elle aurait mérité à la COP28.

L'éviction des produits d'origine animale peut diminuer de moitié l'empreinte carbone alimentaire européenne (c'est vrai pour beaucoup des pays les plus pollués). La viande, le lait, etc., représentent effectivement 10 à 15 % des émissions de gaz à effet de serre en Europe (<https://www.federationvegane.fr/documentation/environnement/>).

Promettant une baisse au moins égale à la fin programmée des véhicules thermiques, la consommation végétane ne requiert pas la surexploitation minière ni nucléaire qu'induisent les véhicules électriques. Et comme la moitié des terres arables françaises sont dévolues à l'élevage (<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>), leur reforestation pourrait améliorer notre bilan carbone, ralentir la dégradation de nos climats et enrichir la biodiversité locale.

La moindre des choses serait de faciliter la vie des personnes qui, par engagement environnemental et par compassion, font le choix d'une alimentation végétale sans attendre, ne serait-ce qu'en raison du caractère d'intérêt général de tels efforts. Or voilà treize ans que la Fédération végétane fait œuvre de prévention (<https://www.facebook.com/groups/veganismevivelab12/>) en lieu et place des institutions, notamment au sujet de la nécessaire complémentation en vitamine B12. C'est le seul nutriment dont les besoins ne peuvent pas être satisfaits par des aliments végétaux. Il est inoffensif, peu onéreux et d'origine bactérienne (cf. image ci-contre).





Ce n'est pas faute d'avoir alerté et réclamé le fond scientifique nécessaire à l'établissement d'un Programme national nutrition santé adapté. Nos premières doléances avaient d'ailleurs été entendues par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) et l'Institut national de prévention (INPES), car les personnes végétaliennes se voient recommander la complémentation en vitamine B12 depuis 2014 en France (<https://www.federationvegane.fr/protéger-la-santé-des-veganes/>). Mais voilà bientôt dix ans qu'aucune indication n'est donnée quant à la quantité et la fréquence de cette complémentation vitale. Le processus institutionnel est en panne, malgré nos auditions et relances.

Bien que la Fédération végane ait patiemment obtenu la modification des notices pharmaceutiques de vitamine B12 (<https://www.federationvegane.fr/journee-mondiale-de-la-vitamine-b12-communique-de-presse-du-12-12-2020/>), de très nombreux retours indiquent que les suivis médicaux restent mal informés. Quant aux marques de compléments alimentaires, elles n'indiquent que rarement les doses protectrices et seulement par chance.

Un Programme national nutrition santé (PNNS) adapté aux personnes végétaliennes serait un remède efficace à tous ces problèmes et ouvrirait la voie à une option végétale équilibrée dans la restauration collective (crèche, école, lycée, hôpital, pénitencier, etc.). La France n'a aucune raison d'afficher un retard aussi gênant pour ceux et celles qui font de tels efforts.

À défaut d'avoir pu compter sur la COP28 pour évoquer le sujet, la Fédération végane interpelle Monsieur le ministre Aurélien Rousseau (Santé) ainsi que Monsieur le ministre Christophe Béchu (Transition écologique) pour sécuriser les efforts des personnes qui font le choix d'une alimentation végétale par des recommandations nutritionnelles adaptées.

À toutes fins utiles et à l'occasion de la Journée mondiale de la vitamine B12 (worldb12day.com), rappelons la position de la Fédération végane sur la complémentation en vitamine B12, laquelle concerne aussi les personnes flexitariennes et végétariennes : http://www.federationvegane.fr/wp-content/uploads/2017/12/B12_Pro_01_A5_HR.pdf.

La Fédération végane est une association 1901 à but non lucratif domiciliée à Paris. Elle peut être contactée par téléphone (0768716997) ou par courriel (info@federationvegane.org).